

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

G/LIC/N/3/SGP/2

3 décembre 1997

(97-5311)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

REPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCEDURES
DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre de l'article 7:3 de l'Accord sur
les procédures de licences d'importation

SINGAPOUR

Dans une communication datée du 17 novembre 1997, la Mission permanente de Singapour a notifié au Comité que les réponses au questionnaire annuel, distribuées sous couvert du document G/LIC/N/3/SGP/1 du 22 novembre 1996, doivent être considérées comme pleinement valables pour la période annuelle en cours.